

***CREATION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT SPECIALITE « ANIMATEUR » MENTION
« ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE ET CULTURELLE »***

(avis favorable de la CPC du 10 avril 2024)

Le BPJEPS spécialité « animateur » mention « animation socio-éducative et culturelle » en blocs de compétences se substitue aux 5 mentions du BPJEPS en UC suivantes :

- Loisirs tous publics
- Animation sociale
- Animation culturelle
- Activités du cirque
- Education à l'environnement vers un développement durable.

L'arrêté de création du diplôme entrera en vigueur dès publication.

L'ouverture de session de formation sur les 5 mentions de BPJEPS spécialité « animateur » en UC reste possible jusqu'au 30 novembre 2024. Les arrêtés de création de ces 5 BPJEPS en UC seront **abrogés au 1er décembre 2026.**

Le choix a été fait de valoriser l'unicité du métier et de ne pas intégrer les compétences nécessaires à la direction d'ACM, celles-ci ne relevant pas véritablement d'une certification professionnelle de niveau 4.

Le secteur d'activité et le type d'emploi sont inchangés.

Le BPJEPS spécialité « animateur » permet à son titulaire d'exercer en autonomie son activité professionnelle d'animateur en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires.

L'animateur est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel et assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.

Il a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Il encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique en prenant en compte les publics et les contextes territoriaux de vie de ces publics.

L'animateur peut relever de tous les types de statuts : salarié du secteur public ou privé, travailleur indépendant ou responsable d'entreprise.

Le BPJEPS mention « animation socio-éducative et culturelle » est **structuré autour de 4 blocs de compétences :**

2 BC communs à tous les BPJEPS

- Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation

2 BC spécifiques à la mention « ASEC »

- Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer, des séquences d'animation et des séances d'activités, culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure ;
- Organiser et encadrer le « vivre ensemble » avec les publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

REFERENTIELS D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES et INDICATEURS D'EVALUATION
Bloc 1 – Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation (*)			
A.1.1 Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation	C1.1.1 Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation	<p>La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences transversales 1 (BC 1) est réalisée au moyen de:</p> <p>a) la production d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.</p> <p>Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc de compétences transversales 1 (BC1).</p> <p>b) un entretien comprenant un temps de présentation orale par le candidat suivi d'un échange avec les évaluateurs.</p>	<p>Le candidat identifie les caractéristiques principales du territoire de sa structure, qui peuvent avoir un impact sur les activités de sa structure et son développement.</p> <p>- Il en présente au minimum trois parmi les suivantes : les acteurs du champ du sport et/ou de l'animation, les collectivités territoriales ou acteurs publics ayant un rôle dans le champ du sport ou de l'animation, la population, les caractéristiques de l'environnement direct de la structure (urbain, semi urbain, périphérique, rural...), les espaces naturels et lieux de pratiques, les caractéristiques économiques et sociales du territoire (activités économiques, emploi, chômage, difficultés sociales éventuelles), les modalités de déplacement (transports en commun,</p>

<p>A1.2 .Proposition de projets s’inscrivant dans le cadre de l’organisation de la structure en réponse à l’évolution des besoins des publics</p>	<p>C1.1.2 Identifier les différents publics cibles d’une structure du champ du sport ou de l’animation en vue d’identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap</p> <p>C1.2.1 Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l’animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l’intégration de tous,</p> <p>C1.2.2 Formuler des propositions de projets dans le cadre de l’organisation de la structure du champ du</p>	<p>véhicule personnel, réseau de covoiturage).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il illustre leur impact potentiel sur sa structure en donnant des exemples. <p>Le candidat présente les caractéristiques des publics visés par la structure.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour chaque type de public visé par le projet, il détaille les principales caractéristiques identifiées. - Il en déduit des besoins vis-à-vis du projet de sa structure. - Il porte une attention particulière aux caractéristiques spécifiques des publics dans son analyse de besoins notamment les publics vulnérables, fragiles ou en situation de handicap. <p>Le candidat propose différents moyens de recueillir les demandes des publics accueillis ou celles des acteurs du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il caractérise les différents moyens de recueil possibles parmi notamment les suivants : échanges informels, entretiens, questionnaire, analyse documentaire... - Il sélectionne au moins un moyen de recueil de la demande, et explicite les raisons de son choix, en précisant ce qu’il propose pour repérer les demandes associées à une situation de handicap éventuelle. - Il présente les résultats de son recueil de la demande des publics ou des acteurs du territoire <p>Le candidat élabore une proposition de projet, à partir des pistes qu’il a identifiées.</p>
---	---	--

<p>A1.3. Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation</p>	<p>sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public</p> <p>C1.3.1 Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus</p> <p>C1.3.2 Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe mobilisé au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il indique à quel public ce projet s'adresse, à quels besoins ou à quelle demande il répond, - Il indique comment ce projet s'inscrit dans l'offre d'animation existante. - Il précise les ressources humaines, matérielles et financières, que sa structure peut mobiliser pour mettre en œuvre ce projet. <p>Le candidat mobilise les moyens nécessaires à la conduite du projet qu'il anime</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il identifie les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à leur réalisation. - Il planifie leur mise en œuvre dans le temps. - Il décline pour chaque activité les résultats attendus. - Il présente au moins deux manières de prendre en compte la dimension écologique du projet notamment parmi la liste suivante, : la démarche éco-citoyenne proposée, les conséquences sur l'environnement, la mise en place d'un tri sélectif, la prise en compte du recyclage, la perspective de réemploi, l'initiative en faveur de la protection du site où se déroulent les activités, la préservation de la biodiversité, la mobilité, les énergies renouvelables, ... <p>Le candidat s'assure du bon déroulement des activités planifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il s'assure que les activités prévues sont réalisées, - Il s'informe auprès des membres de l'équipe du bon déroulement des activités,
---	---	---

<p>A1.4 Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis</p>	<p>de s'assurer du bon déroulement de celui-ci</p> <p>C1.3.3 Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre</p> <p>C1.4.1 Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts</p> <p>C1.4.2 Restituer les conclusions du projet à son</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il ajuste les actions à réaliser en fonction des résultats attendus, - Il tient compte des situations éventuelles de handicap détectées au sein de l'équipe et des aménagements nécessaires, - Il propose aux membres de l'équipe mobilisés des ajustements susceptibles de favoriser la bonne conduite des activités. <p>Le candidat met en œuvre les démarches administratives en vigueur dans le cadre de son projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il identifie les démarches administratives à réaliser pour permettre la tenue des animations ou activités sportives - Il collecte ou retranscrit les informations nécessaires aux démarches administratives de son périmètre - Il utilise les outils numériques nécessaires aux démarches administratives <p>Le candidat réalise le bilan du projet dont il a eu la responsabilité et identifie les perspectives.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il mobilise les justificatifs des projets conduits et leurs résultats - Il décrit les résultats obtenus en référence aux objectifs initiaux - Il illustre les effets du projet, a minima pour deux champs parmi les suivants : social, culturel, sportif, éducatif, économique ou environnemental - Il formule des propositions d'amélioration pour les prochains projets. <p>Le candidat rend compte des résultats du projet à son responsable.</p>
--	--	---

	responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités		<ul style="list-style-type: none"> - Il détaille deux facteurs qui ont contribué positivement au projet, notamment parmi les suivants : participation du ou des publics visés, qualité de l'organisation interne, participation de partenaires externes, mobilisation de ressources matérielles, communication. - Il identifie deux facteurs qui ont fait ou aurait pu faire défaut dans le cadre de la mise en œuvre du projet, notamment parmi les suivants : participation du ou des publics visés, qualité de l'organisation interne, participation de partenaires externes, mobilisation de ressources matérielles, communication. - Il formule des propositions d'évolution des activités mises en œuvre.
--	--	--	--

(*) « Au niveau 4, le professionnel conçoit, propose et met en œuvre des actions et participe à la conception de projets qui s'inscrivent dans l'organisation de travail de sa structure, dans la résolution de problèmes précis et la réponse aux aléas quotidiens. Il ne peut s'agir à ce niveau de solutions à des problèmes nouveaux et/ou qui impacteraient la stratégie de l'ensemble de la structure, de conception de dispositifs nouveaux ou de stratégies à l'échelle de la structure.

La conception telle qu'entendue ici pour le niveau 4 est donc bien distincte de celle associée par l'arrêté du 8 janvier 2019 aux niveaux 5 et suivants.

Ces dispositions interprétatives ne s'appliquent pas aux certificateurs dépourvus de certification de niveau 4 qui se réservent le droit de ne pas établir de correspondances – au sens de l'article L6113-7 du code du travail - avec les certifications de niveau 4. »

BC 2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

A2.1 Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation	C2.1.1 Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage	<p>La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences transversales 2 (BC 2) est réalisée au moyen de :</p> <p>a) la production d'un ou plusieurs support(s) personnel(s) au choix du candidat présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique,</p>	<p>Le candidat informe les publics visés et, le cas échéant, leur entourage du programme des activités de la structure.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il prend l'initiative d'échanges avec les publics visés - Il facilite l'expression des intérêts de la ou des personnes. - Il conseille son interlocuteur sur les différentes activités pouvant répondre à ses intérêts.
--	--	---	--

<p>A.2.2 Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation</p>	<p>C2.1.2 Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous.</p> <p>C2.2.1 Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation</p> <p>C2.2.2 Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics</p>	<p>auprès de deux publics différents. Le ou les support(s) comprend(nent) notamment les outils de communication utilisés. Il (s) constitue(nt) le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc de compétences transversales 2 (BC2).</p> <p>b) un entretien comprenant un temps de présentation orale illustrée par le candidat suivi d'un échange avec les évaluateurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il met en valeur ces activités en détaillant ces propositions. - Il valorise la structure en communiquant sur les points forts de la structure, ses valeurs et son programme d'activités <p>Le candidat communique avec les publics visés de manière adaptée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il formule un message à communiquer à un public choisi, en tenant compte de ses caractéristiques. Il explicite son choix. - Il porte une attention particulière aux besoins des personnes en situation(s) de handicap éventuelles, dans son choix de communication. - Il détaille les modalités de sa communication qu'il adapte en fonction du message, des publics visés et des résultats attendus. - Il tient compte des risques liés à l'utilisation des outils numériques <p>Le candidat assure la promotion d'une de ses animations auprès d'un public visé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il choisit un moyen de communication pour présenter une animation parmi celles dont il a la responsabilité, - Il explicite les raisons de son choix de moyen de communication. - Il précise l'outil ou le support retenu selon les ressources mobilisables au sein de la structure. - Il en argumente l'intérêt par rapport au public visé. <p>Le candidat présente un support de promotion de son animation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il prend en compte le public visé dans son message
--	--	---	---

			<ul style="list-style-type: none"> - Il invite au travers du message à participer à l'animation - Il utilise un message adapté à l'outil de communication choisi 	
<p>BC 3 : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer, des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure</p>				
<p>A3.1 Conception de séquences d'animation et de séances d'activités culturelles, éducatives, sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure</p>	<p>C3.1.1 Définir les objectifs d'une séquence d'animation, en intégrant une progression pédagogique dans les séances d'activités, afin de répondre aux besoins des publics visés</p>	<p>La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3 (BC 3) est réalisée au moyen de :</p> <p>a) la production d'un document présentant une séquence d'animation réalisée en structure d'alternance pédagogique composée a minima de 6 séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales</p> <p>b) une mise en situation professionnelle consistant en la conduite d'une séance d'activité culturelles, éducatives ou sociales suivie d'un entretien.</p>	<p>Le candidat conçoit la dynamique de la séquence et l'organisation des séances d'activités qui en découlent.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il présente les objectifs pour au moins 3 séances d'activités culturelle, éducative ou sociale d'une même séquence d'animation - Il argumente les différentes étapes de la progression pédagogique - Il explicite comment cette progression pédagogique répond aux besoins des publics avec une attention particulière aux besoins des personnes en situation(s) de handicap éventuelles 	
	<p>C3.1.2 Choisir des méthodes, techniques et outils d'animation adaptés, s'inscrivant dans le champ de l'éducation populaire, afin de susciter une participation active de l'ensemble du public accueilli</p>			<p>Le candidat mobilise des méthodes, techniques et outils d'animation adaptés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il présente une ou des méthodes, techniques et outils choisis pour mener l'animation - Il argumente en quoi ces méthodes, techniques et outils s'inscrivent dans une démarche d'éducation populaire, notamment la codécision, l'entraide ou le respect de l'intérêt de chaque personne au sein du collectif - Il illustre comment ces méthodes, techniques et outils peuvent permettre une participation active du public accueilli, notamment les personnes en situation de handicap
	<p>C3.1.3 Définir le contenu, le déroulement et l'évaluation de la séquence d'animation, en</p>			<p>Le candidat prévoit le contenu et le déroulement de la séquence d'animation :</p>

<p>A3.2 Accueil des publics lors de séances d'activités culturelles, éducatives, sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure</p>	<p>tenant compte des publics visés, notamment les publics en situation de handicap, en vue de favoriser les interactions sociales au sein du groupe</p> <p>C3.1.4 Préparer le cadre de chacune des séances d'activités, en tenant compte du lieu, des moyens pédagogiques nécessaires, et des publics accueillis, notamment les personnes en situation de handicap, en vue d'assurer le bon déroulement et la sécurité de ces séances</p> <p>C3.2.1 Accueillir les publics lors de la séance d'activité, en présentant le cadre collectif de la séance, son déroulement, ses règles, en vue de favoriser leur adhésion</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Il présente le contenu, le déroulement et l'évaluation de la séquence d'animation - Il indique comment il favorise une dynamique individuelle et collective au sein du groupe - Il explique comment il procède à des adaptations en fonction des caractéristiques des publics, notamment ceux en situation de handicap - Il justifie les modalités et critères d'évaluation choisis lui permettant de mesurer l'impact de son action auprès des publics <p>Le candidat s'assure du cadre de chaque séance d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il identifie un lieu d'animation adapté, ses règles, ses contraintes, sa disponibilité - Il aménage l'espace de manière appropriée, en fonction des caractéristiques des publics, des activités proposées, et des risques potentiels - Il choisit les matériels et supports pédagogiques adaptés à l'activité et aux publics, avec une attention particulière pour les personnes en situation de handicap <p>Le candidat accueille de manière adaptée les publics.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il précise les objectifs de la séance, son déroulé prévisionnel, et son contenu - Il propose des règles de fonctionnement, notamment pour sécuriser les interactions au sein du groupe - Il adopte une communication adaptée pour favoriser l'adhésion du public accueilli <p>Le candidat suscite l'expression individuelle et</p>
---	--	--	---

<p>A3.3 Conduite de séances d'activités culturelles, éducatives, sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure</p>	<p>C3.2.2 Recueillir les demandes et attentes exprimées par les publics accueillis, notamment les personnes en situation de handicap, afin d'ajuster le déroulement de la séance prévue</p> <p>C3.3.1 Animer la séance prévue, en permettant la mise en activité des publics, en autonomie et de manière sécurisée, afin de favoriser la participation de chacun</p> <p>C3.3.2 Accompagner les publics, en s'appuyant sur les démarches de l'éducation populaire, afin d'encourager leur émancipation</p> <p>C3.3.3 Adapter la séance prévue, en repérant les freins ou difficultés rencontrés et en régulant les échanges, pour permettre l'épanouissement de chacun</p>	<p>collective des publics accueillis.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il s'appuie sur l'écoute active - Il reconnaît et met en valeur les demandes des publics accueillis - Il explique comment il prend en compte les demandes des personnes, notamment celles en situation de handicap <p>Le candidat anime la séance d'activité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il met en œuvre la séance d'activité au regard de ce qu'il avait prévu lors de sa conception - Il engage le public dans l'activité proposée - Il accompagne chacun vers une plus grande autonomie dans l'activité - Il veille à la sécurité des publics en appliquant les consignes et règlements en vigueur - Il explicite comment il intervient en cas de risque identifié ou en situation accidentogène <p>Le candidat instaure une démarche collective au sein du groupe.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il favorise l'entraide entre les personnes - Il prend en compte l'intérêt de chaque personne au sein du collectif - Il crée les conditions favorables au pouvoir d'agir des publics accueillis <p>Le candidat adapte la progression de la séance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il identifie des freins éventuels au sein du groupe et propose des leviers permettant de les surmonter - Il écoute les publics accueillis et reformule selon les besoins - Il prévient les situations éventuelles de tensions ou de conflits au sein du groupe
---	---	--

<p>A3.4 Evaluation de séquences d'animation, de séances d'activités culturelles, éducatives, sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure</p>	<p>C3.4.1 Evaluer les effets de la séance d'activité, en recueillant les retours exprimés par les publics, afin de mesurer leur satisfaction</p> <p>C3.4.2 Evaluer l'impact de la séance d'activité sur les publics accueillis, en vérifiant son adéquation avec la séquence d'animation, en vue de faire évoluer la conduite d'activité lors des prochaines séances</p> <p>C3.4.3 Réaliser une analyse de la séquence d'animation, en s'appuyant sur les éléments identifiés en phase de conception et à l'issue de séances d'activités, afin d'explicitier d'éventuels écarts et de formuler des propositions d'amélioration</p>		<p>Le candidat clôt la séance d'activité par une évaluation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il utilise les modalités d'évaluation prévues lors de la conception - Il encourage les publics accueillis à exprimer leur appréciation de la séance d'activité - Il partage les résultats de l'évaluation avec son entourage professionnel <p>Le candidat évalue l'impact de la séance d'activité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il donne deux exemples de résultats observables sur les publics accueillis, et à deux niveaux : un changement observable au niveau individuel et une évolution visible au niveau du collectif - Il illustre comment la séance s'inscrit dans les objectifs de la séquence d'animation - Il identifie et argumente des améliorations pouvant être apportées à la séance d'activité proposée. <p>Le candidat effectue un bilan intermédiaire de la séquence d'animation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il analyse la séquence en prenant en compte notamment les évaluations des séances d'activités - Il met en évidence les points faibles et les points forts de la séquence conduite - Il précise si les objectifs initiaux de la séquence ont été atteints et donne deux exemples pour illustrer ses propos - Il justifie au moins deux écarts constatés et propose des pistes d'amélioration
<p>BC 4 : Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle</p>			
<p>A4.1 Encadrement des publics accueillis au sein</p>	<p>C4.1.1 Construire des relations avec l'entourage personnel et professionnel</p>		<p>Le candidat construit des relations avec l'entourage</p>

<p>d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle au cours des différents temps de vie quotidienne</p>	<p>des publics accueillis au sein de la structure en prenant en compte leur diversité afin de prendre en charge chaque personne dans sa globalité.</p> <p>C4.1.2 Diffuser une information vérifiée sur les enjeux sociétaux en animant des temps d'échanges avec les publics accueillis afin de faciliter la socialisation et de lutter contre toute forme d'exclusion et comportements à risques</p> <p>C4.1.3 Réguler les phénomènes de groupe en proposant des solutions adaptées afin de réagir aux situations de dysfonctionnements et de tensions</p>	<p>La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 4 (BC 4) est réalisée au moyen de :</p> <p>a) la production d'un document personnel portant sur l'organisation et l'encadrement du « vivre ensemble » au sein de sa structure d'alternance pédagogique.</p> <p>b) un entretien comprenant un temps de présentation orale illustrée par le candidat suivi d'un échange avec les évaluateurs.</p>	<p>personnel et professionnel des publics.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Il identifie l'entourage de son public - Il précise le rôle d'au moins deux acteurs identifiés - Il décrit les relations établies avec ces acteurs et explique en quoi elles participent à une prise en charge globale des personnes <p>Le candidat diffuse une information sur les enjeux sociétaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Il présente deux situations auxquelles il s'est trouvé confronté en lien avec les thématiques suivantes : Le respect des valeurs et principes de la République dont la laïcité, l'interculturalité, la lutte contre toutes les formes de maltraitances et violences physiques et morales (discriminations, violences sexuelles et sexistes, harcèlement, ...) les comportements à risques, le développement durable, le numérique, etc. -Il explique comment il a recueilli et vérifié l'information transmise au public sur les deux situations présentées -Pour chaque thématique choisie, il décrit au moins deux temps d'échanges individuels ou collectifs qu'il a menés en précisant la manière dont il les a adaptés aux caractéristiques du public ciblé. <p>Le candidat régule les phénomènes de groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> - il présente deux règles régissant le fonctionnement de la vie quotidienne dans la structure et leurs modalités de construction - il explique comment il a résolu ou pourrait résoudre
--	---	---	---

<p>A.4.2 Préparation des différents temps de la vie quotidienne et aménagement des espaces existants</p>	<p>C4 .2.1 Organiser les temps transitionnels en les adaptant aux situations et aux caractéristiques des publics notamment ceux en situation de handicap afin de permettre à chacun de se repérer dans un cadre sécurisant</p> <p>C4.2.2 Prévoir les temps calmes ou les périodes de temps libérés en tenant compte des caractéristiques des publics visés dans un objectif de maintien de l'autonomie sociale et de bien être des publics.</p>		<p>une situation dysfonctionnelle au regard des règles présentées</p> <p>Le candidat organise les temps transitionnels entre deux séquences d'activité - A partir de deux exemples de situation de transition, il illustre comment il assure la sécurité du public accueilli dans ces situations - Il décrit comment il permet le repérage dans le temps et dans les espaces/ points de rendez-vous</p> <p>Le candidat prévoit les temps calmes et les périodes de temps libérés -Il détaille deux exemples d'aménagements d'espace adaptés aux caractéristiques des publics notamment les publics vulnérables, fragiles ou en situation de handicap. -Il justifie en quoi ces aménagements contribuent au maintien de l'autonomie sociale et au bien-être des publics -Il explicite son rôle durant les temps calmes ou les temps libérés</p>
<p>A.4.3 Accompagnement de chaque personne et des groupes dans les différents temps de la vie quotidienne</p>	<p>C4.3.1 Instaurer des interactions au sein du groupe, en permettant à chaque personne accueillie de s'exprimer et d'interagir, pour favoriser le lien social</p> <p>C4.3.2 Développer des démarches permettant un fonctionnement harmonieux du groupe en renforçant les compétences psychosociales de chacun</p>		<p>Le candidat instaure des échanges au sein du groupe. - Il invite chaque participant à s'exprimer - Il prend en compte l'expression de chaque participant - Il suscite la dynamique du groupe</p> <p>Le candidat renforce les compétences psychosociales des publics accueillis. -Il présente une démarche visant à renforcer les compétences psychosociales des publics notamment ceux en situation de handicap parmi les suivantes ; compétences cognitives, émotionnelles ou sociales.</p>

			- Il explique comment cette démarche a permis ou permettra un fonctionnement harmonieux du groupe
--	--	--	---

SITUATION D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE DE CHACUN DES BLOCS DE COMPETENCES

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétence 1 (BC1)

Cette épreuve certificative se compose des modalités suivantes :

a) Production d'un document

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à son organisme de formation un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique. Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc de compétences transversales 1 (BC1).

b) Entretien comprenant :

- une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de trente minutes au maximum.

L'échange avec les évaluateurs permet également de vérifier la capacité du candidat à adopter une démarche inclusive des différents publics dans la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation.

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétence 2 (BC2)

Cette épreuve certificative se compose des modalités suivantes :

a) Production d'un document

Dans les 15 jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet un ou plusieurs support(s) de son choix présentant deux séquences de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents.

Le ou les support(s) comprend (nent) notamment les outils de communication utilisés et constitue(nt) le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc de compétences transversales 2 (BC2).

b) Entretien comprenant :

- une présentation orale illustrée par le candidat d'une durée de dix minutes au maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes au maximum.

L'échange avec les évaluateurs permet également de vérifier la capacité du candidat à adopter une démarche inclusive des différents publics dans ses actions d'informations et de communication.

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétence 3 (BC3)

Cette épreuve certificative se compose des modalités suivantes :

a) Production d'un document

Dans les conditions fixées par le recteur d'académie, le candidat transmet un document écrit personnel de vingt-cinq pages maximum présentant une séquence d'animation réalisée en structure d'alternance pédagogique composée a minima de six séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales.

Ce document présente le contexte de l'action, la progression et les méthodes pédagogiques utilisées, ainsi que la séance d'activités qui sera le support de la mise en situation professionnelle.

b) Mise en situation professionnelle dans la structure d'alternance : les deux premières séances d'activités de la séquence d'animation présentées dans le document susmentionné, a minima doivent avoir été effectuées avant l'épreuve certificative.

Le jour de l'épreuve, le candidat conduit la prochaine séance d'activités présentée dans le document écrit personnel susmentionné, auprès de quatre personnes au minimum pendant une durée de trente minimum à quatre-vingt-dix minutes maximum. La durée de la séance est adaptée aux caractéristiques du public.

c) Entretien comprenant :

- quinze minutes au maximum de présentation orale portant sur l'analyse par le candidat de sa séance.

- trente minutes au maximum de questionnement et d'échanges portant d'une part sur la séquence d'animation, présentée par le candidat, d'autre part sur la séance d'activité mise en œuvre et sur la capacité du candidat à adopter une démarche inclusive des différents publics dans ses séquences d'animation et ses séances d'activités.

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétence 4 (BC4)

Cette épreuve certificative se compose des modalités suivantes :

a) Production d'un document

Dans les conditions fixées par le recteur d'académie, le candidat transmet un document personnel de dix pages maximum hors annexes portant sur l'organisation et l'encadrement du « vivre ensemble » au sein de sa structure d'alternance pédagogique.

Ce document illustre :

- la construction de relations avec l'entourage personnel et professionnel des publics ;
- la diffusion d'information sur les enjeux sociétaux lors de temps d'échanges ;
- la prévision des temps calmes ou des périodes de temps libérés permettant le maintien de l'autonomie sociale et le bien être des publics ;
- le développement d'une démarche renforçant les compétences psychosociales des publics accueillis .

Le candidat peut insérer en annexe des schémas, des photos ou tout autre document qu'il juge utile.

b) Entretien comprenant :

- une présentation orale par le candidat d'une durée de dix minutes au maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes au maximum permettant d'apprécier l'ensemble des compétences constitutives du bloc 4.

L'échange avec les évaluateurs permet également de vérifier la capacité du candidat à adopter une démarche inclusive des différents publics.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Exigences préalables à l'entrée en formation : PSC1 ou SST et expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures ou équivalent en nombre de jours.
- Durée de la formation en formation initiale : 900 heures minimum, 540 heures minimum en centre de formation et 360 heures minimum en structure d'alternance pédagogique.
- Révision du CC DCAM à effectuer notamment EPEF et situation d'évaluation certificative (échéance d'enregistrement au RS, 31/12/2026)
- Mesures d'équivalence prévues pour les candidats ayant partiellement validé un BPJEPS spécialité « animateur » en UC et qui devront s'inscrire sur le BPJEPS en BC :
UC1 et UC2 = BC1 UC3 et UC4 = BC3 (excepté pour le BPLTP UC4=BC3)
- Définition des autres équivalences, dispenses et allègements : en cours